



MAIRIE DE CESSIEU

3, rue du Revol
38 110 CESSIEU
Téléphone : 04 74 88 31 76
Télécopie : 04 74 33 21 27
Mail : mairie@cessieu.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-trois, le lundi 27 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CESSIEU (Isère) ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Christophe BROCHARD.

Date de la convocation : 21 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présidence : Monsieur Christophe BROCHARD, Maire

Secrétaire de séance : Madame Joëlle BATTIER

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe BROCHARD, Joëlle BATTIER, Pierre BUISSON, Nadine BUTTIN, Lucien CORONT-DUCLUZEAU, Frédéric LELONG, Adjoints,
Mesdames et Messieurs Cécile AMADE, Nadine BEUCHAT, Cyrille CLAISSE, Sandrine JEUNE, Sophie MOUCHE, Valérie MOUNIER, Isabelle RIVIERE, Magalie ROSTAING, Thierry VERT

Pouvoirs : Monsieur Aurélien GUICHERD a donné pouvoir à Monsieur Pierre BUISSON, Monsieur Didier GUICHERD a donné pouvoir à Monsieur Christophe BROCHARD, Madame Maryline VIDAL-SICAUD a donné pouvoir à Madame Magalie ROSTAING.

Excusé sans pouvoir : Mesdames et Messieurs Sébastien DEBIE, Sabine ROSTAING

Absents : Messieurs Francis FERRARI, Benoît MARCONNET,

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 18

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, en proposant de nommer Madame Joëlle BATTIER, en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1	Vote des taux d'imposition 2023 – Annule et remplace la délibération D/2023-020 du 16/03/2023 portant sur le même objet
2	Questions diverses

1. Vote des taux d'imposition 2023 – Annule et remplace la délibération D/2023-020 du 16/03/2023 portant sur le même objet

Vu l'avis favorable de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 2 points les taux 2022 de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti et de la taxe d'habitation, pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose un scrutin ordinaire à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

17 voix POUR

1 ABSTENTION

0 voix CONTRE

- **DECIDE** une augmentation de 2 points des taux 2022 de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti et de la taxe d'habitation,

- **DECIDE** de voter les taux d'imposition 2023 comme ci-dessous,

- Taxe d'habitation : 8,05 %
- Taxe foncière (bâti) : 32,50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,50 %

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

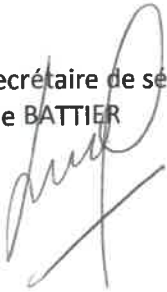
2. Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'ayant été formulée, le Maire clos la séance à 19h15 en remerciant les Conseillers.

Vu pour être publié et affiché le 06/04/2023.

La secrétaire de séance
Joëlle BATTIER



Le Maire
Christophe BROCHARD

